

**Quels facteurs sociaux en lien avec la COVID constatés dans le Jura ?**  
Rémy Meury (CS-POP)

## **Réponse du Gouvernement**

L'auteur de la question écrite n° 3401 reprend les conséquences sociales exposées par Caroline Regamey, chargée de politique et action sociale au Centre Social Protestant du canton de Vaud dans le cadre du dossier du mois de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et s'interroge sur la situation dans le canton du Jura.

Le Gouvernement apprécie de la manière suivante les différents constats réalisés dans cette recherche sous une lumière jurassienne :

- **Manifestement, la peur de conséquences sur leur droit de séjourner en Suisse a mené les personnes vulnérables socialement de nationalité étrangère à renoncer à demander de l'aide ;**

La peur de la perte du droit au permis de séjour est une des causes de non-recours aux prestations sous conditions de ressources. Cette problématique était déjà connue avant la crise COVID et n'a pas forcément évolué de manière significative depuis le mois de mars 2020, en tout cas pour les personnes qui étaient déjà connues des réseaux d'entraide et des mouvements de soutien à la population migrantes ou aux sans-papiers. La crise COVID a toutefois fait émerger la problématique des travailleur-euse-s du sexe, en particulier celles et ceux pratiquant à titre indépendant, qui se sont adressé-e-s en nombre auprès du Groupe Sida Jura pour obtenir des soutiens alimentaires. Ces personnes ont souvent mentionné la peur de perdre leur statut de séjour comme raison de ne pas s'adresser aux services sociaux régionaux.

- **Ce n'est que lorsque les ressources personnelles ont été épuisées, comme des petites économies, que le pas de la demande de soutien a été fait pour nombre de personnes soudainement en difficulté financière ;**

A l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure la population jurassienne a puisé dans ses réserves financières pendant la période de crise. Dès le mois d'avril 2020, les divers fonds d'aide présents dans le Canton ont octroyé aux personnes confrontées à des difficultés financières des aides pour un montant total de plus de 600 000 francs. Les services se sont coordonnés afin de pouvoir servir ces soutiens rapidement, sans formalisme excessif et sans obliger les personnes qui ont sollicité ces aides à épuiser toute leur fortune avant de pouvoir y avoir droit.

La thématique de l'endettement est toutefois suivie de près et le Service de l'action sociale, en collaboration avec Caritas Jura, a mis en place en mars 2021 une campagne de prévention mettant en valeur les gestes barrières contre l'endettement. Cette campagne n'a toutefois pas débouché sur une augmentation du nombre de demandes aux fonds de solidarité ou du nombre de demandes de suivis auprès du service spécialisé de Caritas Jura. D'autre part, comme l'a montré la statistique 2020 des Office de poursuites, le nombre de poursuites a affiché une baisse en 2020, qui peut en partie s'expliquer par la bienveillance des créanciers envers leurs débiteurs. Il s'avère en revanche que les pertes totales sur débiteurs ont augmenté en 2020, ce qui signifie que les débiteurs ont eu plus de difficultés à payer leurs dettes, leurs revenus saisissables ayant diminué.

- **Le recours à des crédits faciles semble s'être accentué. Le danger de voir un grand nombre de personnes ne plus pouvoir répondre au surendettement qui en résulte dans un avenir très proche est réel ;**

Selon la statistique 2019/2020 de Dettes conseils Suisse, l'origine du surendettement est surtout liée à des facteurs tels que le chômage (24%), les problèmes de santé (23%) et la séparation et le divorce (24%). En ce qui concerne les types de dettes, les plus répandus constituent toujours les créances fiscales et les dettes auprès des assurances maladie. Les crédits à la consommation sont souvent destinés à faire face à un surendettement naissant. Toutefois, une telle pratique conduit généralement à une augmentation du surendettement à moyen ou long terme.

Depuis le début de la crise de la COVID-19, les services spécialisés de désendettement en Suisse ont constaté une augmentation des demandes de renseignements. Dans le canton du Jura, il n'a pas été constaté d'augmentation significative des demandes depuis le début de la crise auprès des services spécialisés ou des Offices de poursuites. Toutefois et selon l'Office des poursuites, les personnes déjà saisies ont moins de revenus et par conséquent ne sont souvent plus en mesure de payer leurs dettes par le biais d'une saisie de salaire par exemple. Sous l'angle de l'endettement, la situation est donc contrastée et il est encore trop tôt pour poser une appréciation définitive à ce propos.

- **Le système administratif est considéré comme complexe et constitue pour certaines personnes un obstacle infranchissable pour demander de l'aide auprès des instances compétentes ;**
- **Un manque d'informations aisément accessibles sur les droits des personnes se trouvant dans une situation de précarité justifiant l'obtention d'une aide des services sociaux est mis en lumière ;**

La plateforme solidarité ainsi que le projet CLAP, en partenariat avec les communes, ont été mis en place dès le début de la pandémie afin de répondre aux demandes de la population jurassienne et de l'orienter efficacement en cas de besoin. Les services sociaux régionaux ont effectivement reçu plus de demandes de renseignements et les personnes ont pu être orientées adéquatement. Néanmoins, le constat dressé par le député Meury ainsi que par le dossier de l'ARTIAS est partagé et la question de la coordination et d'un accès facilité aux prestations sociales fait l'objet de la motion n°1362.

En somme, 18 mois après l'éclatement de la crise, le Gouvernement pose le constat que les aides fédérales, les dispositifs de soutiens publics et les aides privées se sont bien complétées et ont permis à la grande majorité de la population jurassienne de conserver des conditions d'existence conformes à la dignité humaine. Comme dans d'autres cantons, mais de manière moins marquée, la crise COVID a aussi mis en lumière certaines catégories de personnes pour lesquelles les dispositifs d'aide officiels sont soit trop opaques, soit trop risqués et qui ont préféré y renoncer. La coordination entre les dispositifs privés et publics et l'engagement des milieux associatifs ont toutefois jusqu'ici permis à ces personnes de conserver la tête hors de l'eau.

Le Gouvernement reste désormais attentif à l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne la thématique de l'endettement car un certain effet retard n'est pas exclu. Les départements en charge de la formation, du soutien à l'intégration et à la réintégration professionnelle (DFCS; DIN; DES) coordonnent également leurs actions afin de croiser leurs regards et leurs expériences, d'identifier les enjeux principaux et de développer des solutions et des synergies pour limiter autant que faire se peut les conséquences néfastes de la crise COVID pour la population jurassienne.

Delémont, le 14 septembre 2021

Certifié conforme par le chancelier d'Etat a.i.  
Jean-Baptiste Maître

